

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu

Séance du 22 novembre 2018

PRESENTS : Michel CUDET, Marie-Cécile CHOLLAT-RAT, Patrice MORTREUIL, Nicole BRESTAZ, Thierry BEAUFORT, David BILLON LAROUTE, Jacqueline AYMOZ, Dominique BARRAT, Marielle BRUNET, Adrien CHOLLAT, Pierre EYMERY, Dominique GOVAERTS, Michel KRYSTLIK, Richard MEYER, Nadine ROUX.

SECRETAIRE : Adrien CHOLLAT

En exercice : 17 Présents : 15 Votants : 15

COMPTE RENDU PRECEDENT

Adopté

INFORMATIONS GENERALES

Ce que nous devons retenir des 5 dernières semaines passées :

- Le centenaire de la grande guerre s'est bien déroulé, sous une météo clémente et un parcours sans faute. Un plus grand nombre d'enseignants mobilisés, beaucoup d'enfants que Jacqueline et ses collègues Micheline, Adrien ont su motiver.
- Le Souvenir Français nous a remis un livre de photos et lettres recensant tous les soldats de Saint Geoire en Valdaine engagés dans ce conflit. La représentation du « Café de la Paix » fut un autre moment fort de l'ensemble des manifestations.
- Le 3 novembre, les sapeurs-pompiers ont participé, à leur manière, au Téléthon en tirant le dévidoir.
- La mise en service officielle de la borne de rechargement des voitures électriques s'est tenue le 3 novembre.
- Le 27^{ème} salon des vins et des produits du terroir a connu son succès habituel.
- L'assemblée générale extraordinaire de Fa Si La Music a débouché sur des modifications de statuts, à savoir changement de nom : nous parlerons désormais de « Les Val'Daingues ».

En ce qui concerne notre collectivité, les deux nouveaux agents du service technique prennent leurs marques petit à petit. Ils montrent une volonté de bien faire. Chaque semaine, le responsable rend compte au secrétaire général de mairie et l'adjoint référent est présent lorsque cela est nécessaire.

Le dossier « Enfance Jeunesse » se solidifie d'année en année. Que ce soit pour la halte-garderie, le RAM et le centre de loisirs, quant à lui, a vu sa fréquentation estivale exploser et celle de la rentrée a doublé.

Présentation du circuit décisionnel des interventions que nous sommes amenés à réaliser chaque jour : de l'information jusqu'à la réalisation, les responsabilités de chacun sont listées en fonction de la nature des interventions, en passant de l'administration aux élus jusqu'au service technique.

ASSOCIATIONS :

Chaque année, 3 associations sont connues pour assurer les manifestations du 14 juillet, de la St Sulpice, de séances cinématographiques. Un autre projet s'y associe, Paysage>Paysages, afin de traiter le problème des centres bourgs et leur désertification. Ceci dans le cadre d'une gestion départementale.

Dates des prochains conseils et réunions :

- Conseil municipal : 13/12 à 19h15
- SPR : 10/12 à 14h00
- Commission Culture bilan 2018 le lundi 26/11
- Réunion publique de présentation de la Gendarmerie à destination de tous les habitants de la Valdaine le vendredi 7 décembre à 20h à l'Espace Versoud.

POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

✓ Finances

- ✓ EPFL du Dauphiné – Fin de portage – Acquisition des parcelles AE 244.247.263.265.

Afin de répondre à la demande de la Commune de sortie de réserve foncière de tènements initialement réalisés au titre du volet « Equipements Publics et d'Intérêt Général », l'EPFL du Dauphiné propose de bien vouloir décider la cession au bénéfice de la Commune de SAINT GEOIRE EN VALDAINE, de la propriété suivante :

ORIGINE DE PROPRIETE	DATE ACQUISITION	DESIGNATION	MONTANT PREVISIONNEL HT
ST GEOIRE EN VALDAINE Lieudit La Rochette Opération « Rochette »	30/11/2012	AE 244 : 11a 87ca AE 247 : 11a 79ca Total : 23a 66ca en nature de terrain à bâtir – Classement UB et UE	Prix principal : 115 000€
		AE 263 : 64a 47ca AE 265 : 22a 58ca Total : 87a 05ca en nature de terrain non à bâtir Classement N	Dont terrain à bâtir : 98 580€
			Dont terrain non à bâtir : 16 420€
			Frais d'acquisition : 3 355,49€
			Frais de portage (1,8%) arrêtés à novembre 2018 : 8 521,60€
			TOTAL HT 126 877,09€

Régime de TVA applicable :

*Acquisition de terrain à bâtir n'ayant pas ouvert droit à déduction lors de l'acquisition – Revente de terrain à bâtir = **Régime TVA immobilière sur marge sur option***

*Acquisition de terrain non à bâtir – Revente de terrain non à bâtir = **Régime TVA immobilière sur marge sur option***

Vu l'avis du Domaine N° 2018-38386V3384 en date du 29/10/2018

L'acquisition s'est effectuée à la demande de la Commune de SAINT GEOIRE EN VALDAINE, dans le cadre du programme d'action foncière « Equipements Publics et d'Intérêt Général », opération « La Rochette », en vue de la mise en œuvre d'un bassin de rétention avec des aménagements paysagers dans le cadre du traitement des eaux pluviales.

Conformément au règlement intérieur de l'EPFL du Dauphiné applicable lors de l'acquisition du bien, la réserve foncière réalisée au titre du volet équipements publics porte sur une durée

maximale de six ans et un paiement échelonné par cinquième à compter de la seconde année de portage.

En application de ces dispositions, l'échéance de la réserve foncière est fixée à 2018 et le solde à verser par la Commune est de 23 671,10€ HT au titre du prix principal plus frais et 8 521,60 € au titre des frais de portage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- A décidé, au titre du volet «Equipements Publics et d'Intérêt Général» l'acquisition des parcelles cadastrées AE 244-247-263-265, pour une surface de 11 071m², lieudit « La Rochette », pour un montant de 126 877,09€ HT
- Les montants ci-avant exposés sont déterminés hors taxe sur la valeur ajoutée et représentent le prix net devant revenir à l'epfl du dauphiné,
- A précisé que le régime de TVA immobilière applicable à cette mutation est celui de la TVA immobilière sur marge sur option concernant la vente des terrains à bâtir et non à bâtir,
- A précisé que l'epfl du dauphiné n'opte pas pour l'assujettissement au régime de TVA immobilière sur marge,
- A précisé que compte tenu des versements déjà effectués par la Commune de Saint Geoire en Valdaine pour les années 2014 à 2017 en application des dispositions du règlement intérieur de l'epfl et de la convention de portage s'y rapportant, soit 94 684,39€, le reste à payer par la Commune correspond à la dernière annuité, pour un montant de 23 671,10 € HT, ainsi que les frais de portage, pour un montant de 8 521,60 €, soit un total de **32 192,69 €**

✓ Décisions modificatives

Le Conseil Municipal, a décidé de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2018

DM n°3

Crédits ouverts

Sens	Sect.	Chap.	Art.	Op.	Objet	Montant
D	I	20	2051	10001	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	2 800
D	I	21	2158	10004	AUTRES INSTALLATIONS MAT. ET OUTILLAGE	8 750
D	I	21	2182	10004	MATERIEL DE TRANSPORT	2 000
D	I	21	2184	79	MOBILIER	2 100
D	I	23	2315	79	INSTALLATIONS MAT. ET OUTILLAGE	5 520
TOTAL						21 170

Crédits réduits

Sens	Sect.	Chap.	Art.	Op.	Objet	Montant
D	I	020	020	OPFI	DEPENSES IMPREVUES	21 170
TOTAL						21 170

DM n°4

Crédits ouverts

Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
D	F	014	739223	FPIC	3 467
TOTAL					3 467

Crédits réduits

Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
D	F	022	022	DEPENSES IMPREVUES	3 467
TOTAL					3 467

Décision : acceptées à l'unanimité

- ✓ *Ressources Humaines*
- ✓ *Tableau des effectifs*

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose au Conseil la transformation des emplois suivants :

Création des emplois suivants à compter du 5 novembre 2018 :

- 2 postes à temps complet d'adjoint technique territorial,

Suppression de l'emploi suivant à compter du 5 novembre 2018 :

- 1 poste à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe,

Décision : acceptée à l'unanimité

POLE ETUDES – TRAVAUX – PROJETS

- ✓ Aménagement de sécurité à Champet : demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Isère

Dans le cadre du plan accessibilité et de la politique communale en la matière, Monsieur le Maire présente l'avant-projet qui fait suite à l'étude de faisabilité d'aménagement de sécurité du secteur de Champet.

Il est rappelé que ces travaux sont inscrits dans le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) de la commune.

Le montant de l'opération estimé de 100 633,58 € sera imputé au budget communal à l'article 11-2315. Il est demandé une aide de 32 202,75 €

Décision : acceptée à l'unanimité

- ✓ Aménagement piétons route de Rieux : demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Isère

Dans le cadre du plan accessibilité et de la politique communale en la matière, Monsieur le Maire présente l'avant-projet qui fait suite à l'étude de faisabilité d'aménagement d'un cheminement piétons hors agglomération route des Rieux.

Il est rappelé que ces travaux sont inscrits dans le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) de la commune.

Le montant de l'opération estimé de 91 994,85 € sera imputé au budget communal à l'article 11-2315. Il est demandé une aide de 29 438,35 €

Décision : acceptée à l'unanimité

POLE ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – URBANISME

✓ Commission Urbanisme du 20 novembre 2018

CERTIFICATS D'URBANISME

CUa 38 386 18 20079 – réceptionné le 23 octobre 2018

Demandeur : M^e Dominique Jacquot

Adresse du terrain : rue du Souvenir Français

Objet : Vente Pelisse / Fizir

Section (s) / Parcelle (s) : AM 133 – AM 137

Zonage :

AM 133 = Uab1

AM 137 = N espace boisé classé

CUa 38 386 18 20080 – réceptionné le 2 novembre 2018

Demandeur : M^e Philippe Rouhette

Adresse du terrain : route de Savoie

Objet : Vente Sarl LPGC / SCI NJ Patrimoine

Section (s) / Parcelle (s) : AH 252

Zonage : Uaa et Uab2

CUa 38 386 18 20081 – réceptionné le 6 novembre 2018

Demandeur : SCP Philippe Chasteau

Adresse du terrain : rue Dode de la Brunerie

Objet :

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 201

Zonage : Ub

CUa 38 386 18 20082 – réceptionné le 12 novembre 2018

Demandeur : M^e René Demski

Adresse du terrain : La Fallanchère

Objet : Vente Rivoire / Bove

Section (s) / Parcelle (s) : AW 140

Zonage : Ub

CUa 38 386 18 20083 – réceptionné le 14 novembre 2018

Demandeur : M^e Marc Billon-Galland

Adresse du terrain : Le Paradis

Objet : Vente consorts Vout / Raketis

Section (s) / Parcelle (s) : AC 146

Zonage : Aa et Ab1

CUa 38 386 18 20084 – réceptionné le 15 novembre 2018

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : route du Paris

Objet : Vente de Menthon / Berger By

Section (s) / Parcelle (s) : AL 184 – AL 247

Zonage : Ub

DECLARATIONS PREALABLES

DP 038 386 18 20044 – Réceptionné le 25 juillet 2018

Demandeur : Jean-Marc Santurenne

Adresse du terrain : route du Bourg

Objet : réfection de la toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AM 107

Zonage : Uab1

Avis favorable de l'architecte des bâtiments de France et de la commission.

DP 038 386 18 20053 – Récépissé le 10 septembre 2018

Demandeur : Mickaël Lechat

Adresse du terrain : impasse du Haut Boyet

Objet : ravalement des façades

Section (s) / Parcelle (s) : AH 258

Zonage : Ubb2

Demande de pièces complémentaires sollicitées par l'architecte des bâtiments de France (traitement des soubassements et encadrements d'ouvertures)

DP 038 386 18 20057 – Récépissé le 10 octobre 2018

Demandeur : Juliette Perratone

Adresse du terrain : route des Rieux

Objet : réfection de la toiture, reconstruction du mur, installation d'une porte d'entrée

Section (s) / Parcelle (s) : AN 110

Zonage : Ub et Uba

DP 038 386 18 20061 – Récépissé le 22 octobre 2018

Demandeur : Leslie Walton

Adresse du terrain : route de la Balme

Objet : modification façade / transformation garage en pièce habitable

Section (s) / Parcelle (s) : AH 167

Zonage : Ubb4

Avis défavorable de la commission. Le règlement impose une surélévation des ouvertures (risque b4).

DP 038 386 18 20062 – Récépissé le 31 octobre 2018

Demandeur : Clarisse Pacaud

Adresse du terrain : route des Balcons de la Valdaine

Objet : remplacement du grillage (clôture) / Installation d'un portail à deux vantaux / Installation de volets roulants sur fenêtres de toit existante

Section (s) / Parcelle (s) : AL 479

Zonage : Ub et Uba

Avis favorable de la commission.

DP 038 386 18 20063 – Récépissé le 5 novembre 2018

Demandeur : Souhir Sahli

Adresse du terrain : route de St Sulpice

Objet : remplacement des menuiseries

Section (s) / Parcelle (s) : AW 32

Zonage : Ub

Instruction en cours

DP 038 386 18 20064 – Récépissé le 9 novembre 2018

Demandeur : Jean-Marc Hery

Adresse du terrain : impasse de la Motte Castrale

Objet : réfection de la toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AW 402

Zonage : Ub

Instruction en cours

DP 038 386 18 20065 – Récépissé le 16 novembre 2018

Demandeur : Christian Corjon

Adresse du terrain : route des Rieux

Objet : modification façades

Section (s) / Parcelle (s) : AN 108

Zonage : Uba

Instruction en cours

DP 038 386 18 20066 – Récépissé le 16 novembre 2018

Demandeur : Christian Corjon

Adresse du terrain : route des Rieux

Objet : réfection de la toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AN 108

Zonage : Uba

Instruction en cours

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 038 386 18 20006 – Récépissé le 16 novembre 2018

Demandeur : Abdelhakim Bentara

Adresse du terrain : route de St Sulpice

Objet : construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AW 132

Zonage : Ub

Instruction en cours

PERMIS D'AMENAGER

PA 038 386 18 20001 – Récépissé le 26 octobre 2018

Demandeur : Société Plurimmo

Adresse du terrain : La Fallanchère

Objet : création de 8 lots

Section (s) / Parcelle (s) : AW 376

Zonage : Ub

Instruction en cours

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

M^e Dominique Jacquot

Adresse du terrain : rue du Souvenir Français

Section (s) / Parcelle (s) : AM 133 – AM 137

Pas d'exercice du droit de préemption

M^e Philippe Rouhette

Adresse du terrain : route de Savoie

Section (s) / Parcelle (s) : AH 252 – AH 266

Pas d'exercice du droit de préemption

AB2C Notaires

Adresse du terrain : route du Paris

Section (s) / Parcelle (s) : AL 184 – AL 247

Pas d'exercice du droit de préemption

INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

✓ Commission Environnement du 13/11/2018

Rapport de Pierre EYMERY

✓ Commission Culture du 07/11/2018

Rapport de Marielle BRUNET

✓ Commission Mobilité du 14/11/2018

Rapport de Dominique GOVAERTS

✓ Adoption du rapport de la CLECT (GEMAPI)

Monsieur le Maire a rappelé que par application de l'article L.211-7 du code de l'environnement (introduit par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles), la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais est compétente depuis le 1^{er} janvier 2018 pour « la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » (GEMAPI).

Conformément à la loi, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a neuf mois à compter du 1^{er} janvier 2018 pour établir son rapport : elle s'est donc réunie le 18 septembre 2018 afin de procéder à l'évaluation financière de la compétence.

La proposition de la CLECT pour le transfert de la compétence GEMAPI est de ne pas impacter l'attribution de compensation des communes, puisqu'un financement global de la compétence par la taxe GEMAPI afférente est privilégié : une délibération a été prise dans ce sens au Conseil communautaire du 28 septembre 2018.

La méthode d'évaluation retenue par la CLECT est donc la méthode dérogatoire : aussi, pour que la décision prise par la commission soit exécutoire, le rapport doit être **adopté à la majorité des 2/3 par le Conseil communautaire** puis être également adopté par chaque commune intéressée, en tenant compte du rapport de la CLECT, dans les trois mois qui suivent l'envoi du rapport par le Président de la CLECT.

Décision : accepté à l'unanimité

POLE SCOLAIRE – CULTURE

✓ Points d'information de la commission Scolaire

Retour sur le conseil d'école Lambertièrre du 5 novembre

Retour sur le conseil d'école Val'joie du 6 novembre

Rapports de Marielle BRUNET

✓ CMJ

Le totem pour le don du sang est finalisé. Les enfants vont pouvoir passer à l'étape de la peinture. Plusieurs séances sont programmées au sein des locaux techniques. Les modalités de pose place Chaffardièrre seront proposées par le service technique. La présentation officielle est envisagée lors de la cérémonie des vœux et l'inauguration sur le site ensuite.

✓ Points d'information de la commission Culture

Présentation du projet intercommunal nommé « Ouverture Exceptionnelle » programmée du 11 au 19 mai 2019. Dans la continuité du parcours photographique et de Ciné Danse en Valdaine, les communes de la Valdaine s'unissent pour proposer un nouveau projet culturel qui s'inscrit dans l'action départementale intitulée « Paysage>Paysages ». Le financement sera réparti entre les communes dans les proportions des années antérieures. Des demandes d'aides financières seront effectuées auprès du Conseil départemental et de LEADER.